

Parrainage 33 met en place et accompagne des parrainages de proximité en Gironde.

Le parrainage de proximité, c'est :

- L'accompagnement d'un enfant, ou d'un jeune, issu d'une famille fragilisée par des difficultés familiales, sociales ou éducatives, par un adulte, ou un couple, bénévole. En partageant régulièrement du temps ensemble, son parrain ou sa marraine de coeur lui apporte un soutien affectif, éducatif et lui ouvre de nouveaux horizons.
- Un soutien à la parentalité car il permet aux parents de trouver un relai extérieur à la cellule familiale et de souffler.

92% des enfants parrainés sont **heureux avec leur parrain***

60% des enfants parrainés ont de **meilleurs résultats scolaires***

58% des enfants parrainés voient s'améliorer les relations avec **leurs parents***

95% des enfants parrainés **pratiquent de nouvelles activités***

*Etudes sur les effets du parrainage de proximité
KIMSO, octobre 2014

Vous souhaitez en savoir plus ?

✉ contact@parrainage33.com

☎ 06 95 01 68 21

🌐 www.parrainage33.com

Bureau :

2 rue Sicard - 1^e étage
33 000 Bordeaux

f @parrainage33

t @parrainage33

in @parrainage-33



L'association de parrainage
de proximité en Gironde

DEVENEZ PARTENAIRES ET SOLIDAIRES

**POUR CHANGER DURABLEMENT
L'AVENIR D'UN ENFANT PRES DE CHEZ VOUS**



Qui sommes-nous ?



- Association loi de 1901
- Créée en 1985
- 350 enfants parrainés depuis 30 ans en Gironde
- 134 membres bénévoles
- 1 salariée à temps plein et 1 service civique
- Reconnue par le Ministère de la Famille et le Ministère de la Justice (adhésion de la charte du parrainage de proximité)
- Membre du réseau associatif national France Parrainages

«Avoir été parrainé me donne des repères pour construire ma propre famille»

«Je considère ma marraine comme ma seconde famille»

«Grâce à mon parrain, j'ai davantage confiance en l'avenir»

Pourquoi s'engager à nos côtés ?

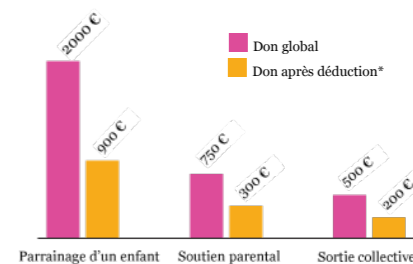
- Participez au développement solidaire de votre territoire en soutenant une association locale.
- Renforcez la cohésion de vos collaborateurs autour d'une action en faveur de l'enfance.
- Affirmez vos valeurs en partageant les nôtres : solidarité, partage, transmission, échange.
- Agissez en tant qu'entreprise citoyenne auprès de vos salariés, de vos clients et de vos partenaires.

Un engagement concret au travers de :

- mécénat financier
- produit partage
- participation à la création de supports de communication et d'évènements
- mécénat de compétences
- collecte de fonds
- microdon
- courses et ventes solidaires

Grâce à vous, nous pouvons :

- Parrainer un enfant pendant un an
Mise en place et suivi d'un parrainage bénévole, accompagné par une professionnelle salariée.
- Soutenir la parentalité
Organisation de cafés-débats, temps d'échange parents - parrains animés par un professionnel.
- Organiser des animations collectives
Cohésion des parents - parrains - filleuls autour de sorties culturelles ou sportives.



*Après application de la déduction fiscale de 60% pour les entreprises.
Pour les particuliers, elle est de 66%. Loi du 01.08/03 relative au mécénat, associations et fondations.